



**Régime supplémentaire de rentes  
des employés syndiqués de  
Vidéotron Ltée - Région Ouest du Québec**

**Versement de cotisations additionnelles volontaires**

**Participant**

\_\_\_\_\_

Nom

\_\_\_\_\_

Prénom

\_\_\_\_\_

No d'employé

**Déclaration du participant**

Je désire me prévaloir de mon droit de verser des cotisations additionnelles volontaires et :

j'autorise mon employeur à déduire de ma rémunération \_\_\_\_\_ \$ par période de paie à titre de cotisations additionnelles volontaires à compter du \_\_\_\_\_ et ce, jusqu'à avis contraire ;

j'autorise mon employeur à déduire \_\_\_\_\_ % de ma rémunération de base à titre de cotisations additionnelles volontaires à compter du \_\_\_\_\_ et ce, jusqu'à avis contraire ;

je transfère, de mon régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou de mon ancien régime de retraite, un montant forfaitaire de \_\_\_\_\_ \$ à titre de cotisations additionnelles volontaires en date du \_\_\_\_\_ ;

je transfère, de mon REER **immobilisé** ou de mon ancien régime de retraite, un montant forfaitaire de \_\_\_\_\_ \$ à titre de cotisations additionnelles volontaires **immobilisées** en date du \_\_\_\_\_.

Je désire cesser les déductions périodiques à compter du \_\_\_\_\_.

J'accepte les dispositions du présent régime relativement à la gestion de ces cotisations et je réalise que ces cotisations additionnelles volontaires n'entraînent aucune cotisation supplémentaire de la part de l'employeur.

Je pourrai obtenir en tout temps le remboursement<sup>1</sup> de la valeur de ces cotisations et, lors de ma cessation de participation ou de ma retraite, pourrai affecter cette valeur à l'achat d'une rente.

Advenant mon décès avant la retraite, la valeur de ces cotisations sera versée à mes héritiers ou ayants droit.

\_\_\_\_\_

Signature du participant

\_\_\_\_\_

Témoin

\_\_\_\_\_

Date

<sup>1</sup> Si les cotisations additionnelles volontaires sont **immobilisées**, le remboursement n'est pas permis. Les cotisations pourront, lors de la cessation de participation ou de la retraite, être affectées à l'achat d'une rente ou être transférées à un REER **immobilisé**, un fonds de revenu viager (FRV) ou un autre régime de retraite sous forme de cotisations additionnelles volontaires **immobilisées**.